

## Covid-19: «Chacun compte sur les autres pour connaître et respecter les règles»

PAR CAMILLE POLLONI  
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 7 AVRIL 2020

Le confinement et la « distanciation sociale » bouleversent des normes de civilité et de politesse profondément ancrées dans notre quotidien. Entretien avec la sociologue Carole Gayet-Viaud.

Respecter les « gestes barrières », se tenir à distance, rester chez soi : en quelques semaines, l'espace public s'est brutalement retrouvé saturé d'injonctions qui chamboulent nos comportements et notre rapport aux autres, qu'ils nous soient proches ou inconnus. L'acquisition de ces nouveaux réflexes, contraignant chacun dans son attitude corporelle et son usage des équipements publics, n'a rien d'évident. Cette reconfiguration collective dépend largement de la façon dont les autorités présentent la nécessité d'adopter ces mesures.

Carole Gayet-Viaud, sociologue, est chercheuse au Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (Cesdip) du CNRS et chercheuse associée au Centre d'études des mouvements sociaux de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). L'universitaire étudie les interactions urbaines dans leur dimension la plus pragmatique : ce qui est vu comme « poli » ou « impoli » dans la rue, dans les rapports de voisinage ou les transports en commun et les conditions qui rendent la coexistence possible, dans toutes les dimensions de la vie quotidienne. Ses recherches sur la civilité éclairent la période inédite que nous traversons.

**Alors que vous travaillez depuis des années sur la question de la juste distance à l'autre, le concept de « distanciation sociale » vient d'entrer dans le langage courant. Dans cette période d'épidémie, les normes de civilité habituelles semblent se renverser : il nous est demandé de ne pas serrer la main, de ne pas faire la bise, de rester loin les uns des autres, au nom de l'intérêt général. Que signifie, collectivement, le fait de devoir adopter ces gestes ?**

**Carole Gayet-Viaud :** La nécessité de changer de façon très brutale nos usages en matière d'interaction ordinaire éclaire ce qu'est pour nous la civilité. D'une part, la possibilité de transformer très rapidement les conventions civiles montre que les règles en usage ne constituent qu'une ressource, un support de l'attention donnée aux autres, et ne sont jamais le tout de l'exigence civile : elles n'épuisent pas le sens des égards que l'on se donne les uns aux autres. L'attention à la présence d'autrui peut se manifester de diverses façons.

Mais cela ne veut pas dire que les usages sont arbitraires, artificiels ou superficiels pour autant. Ils puisent à des principes fondamentaux de nos modes de vie, de nos cultures morales et politiques. Par conséquent, ils ne sont pas réductibles à leur dimension conventionnelle : ils renvoient à des principes de justice, de respect, de reconnaissance de l'égalité des personnes, auxquels nous sommes fortement attachés, collectivement, historiquement. La situation actuelle montre donc que les usages de civilité, hérités ou nouveaux, ne s'imposent et ne tiennent que pour autant qu'ils font sens et s'inscrivent dans des formes de légitimité reconnues.

Depuis la crise sanitaire liée au Covid-19, un usage nouveau est promu, qui invite à éviter au maximum tous contacts, parce que les contacts sont désormais des facteurs de contagion avérés. Ce qui sous-tend ces nouvelles conventions de « distanciation sociale », leur arrière-plan normatif, c'est donc une défiance assumée : chacun doit traiter l'autre comme s'il était *a priori* contaminé et contagieux, donc comme s'il représentait une menace, même si l'on insiste sur le fait que c'est aussi l'autre que l'on protège de soi, de sa propre contamination potentielle, ce faisant.

Or cette façon de considérer *a priori* nos concitoyens touche à un aspect important de l'interaction en régime démocratique : notre culture civique a fait, depuis la Révolution française au moins, de la confiance *a priori* consentie à chacun.e une manifestation centrale de la reconnaissance de l'égalité qui prévaut entre tou.te.s. C'est là une norme de sociabilité importante, qui a été quelque peu éprouvée par la crise.

## Notre confiance en les autres (potentiellement contaminants) peut-elle en souffrir ?

Dans notre contexte d'épidémie, on se trouve certes sur un pied d'égalité avec tou.te.s les autres, mais c'est, de façon temporaire et dérogatoire, le soupçon plutôt que la confiance *a priori* qui reconfigure cette égalité et ce rapport de réciprocité entre égaux.

C'est ce qui a suscité sans doute, à côté d'autres facteurs sur lesquels je vais revenir, une réticence importante aux premiers temps de l'appel aux gestes de distanciation sociale. Car en temps normal, dans les rapports ordinaires de sociabilité, la méfiance *a priori* est une faute. Notre attachement à cette norme de sociabilité tient au lien organique qu'elle entretient avec nos principes démocratiques, lesquels sous-tendent la validité (la légitimité donc) des usages civils.

Avec l'épidémie, deux exigences se sont ainsi vues mises en concurrence, en particulier pendant le temps d'adaptation qui a suivi la prise de conscience des conditions de propagation du virus : la prudence d'un côté, la confiance *a priori* de l'autre. Autrement dit, ce qui est devenu, de façon admissible car publiquement promue (et temporaire), un geste de prudence civique, était au départ perçu comme un geste de défiance excessive, et un geste donc potentiellement offensant.



Carole Gayet-Viaud confinée, le 7 avril 2020 © DR

**En optant pour le confinement, les États paraissent transférer une partie de la responsabilité de l'épidémie sur leurs citoyens : l'arrêt de la propagation passe par l'autodiscipline collective. Pensez-vous que notre civilité, aujourd'hui bouleversée, sera marquée à long terme par ces injonctions ?**

Je suis bien incapable de prédire ce que l'expérience historique que nous vivons produira à moyen ou à long terme. En revanche, en ce qui concerne ce que vous appelez le transfert de la responsabilité de l'épidémie de l'État vers les citoyens, l'observation du cours récent des événements incite à formuler quelques réflexions.

Comme je l'ai expliqué déjà tout à l'heure, nos usages en matière d'échanges civils s'appuient sur des conventions qui changent dans l'espace et le temps mais ne sont pas pour autant artificielles ou arbitraires, car elles sont profondément ancrées dans nos formes de vie, façonnées au fil du temps par nos principes politiques et moraux, notre sens ordinaire de la justice, de l'égalité. Par conséquent, des transformations des usages civils ne peuvent advenir *que de façon collective* : soit ces transformations se produisent à l'échelle de la société, soit elles ne se produisent pas du tout. Celles et ceux qui luttent contre les discriminations de tous ordres, savent d'ailleurs, pour en payer le prix, combien il est difficile de faire évoluer les pratiques, et combien c'est une culture entière qu'il faut refaçonner, réorienter, pour faire advenir une mutation des conduites, que l'on parle de genre, d'appartenance ethno- raciale, d'orientation sexuelle, ou de religion, pour ne citer que quelques exemples.

Désormais, il est demandé à chacun.e de se montrer rigoureux, discipliné et responsable dans la mise en œuvre de nouvelles règles de conduites (respect des « gestes barrières » et de la distanciation sociale, respect des contraintes de confinement, usage du 15, etc.). Si une charge pèse en effet, dès lors, sur chacun à titre individuel, cela ne doit pas justifier l'adoption d'une perspective individualiste sur le sujet ou sur la situation. Le sens de cette charge reste défini et n'a de sens et de légitimité qu'à l'échelle collective. Chacun individuellement ne fait qu'y contribuer, prendre sa part. Ce qu'il faut comprendre surtout c'est que, là, comme ailleurs, la norme n'est pas et ne peut pas être une affaire d'individu.

**« Nos responsables publics ont euphémisé pendant deux mois les risques de la maladie »**

**Le confinement semble pourtant aller de pair avec la stigmatisation de certains individus : ceux qui ne se plient pas, ou pas assez vite, aux nouvelles mesures, désignés publiquement comme de mauvais citoyens.**

On a beaucoup, de façon à mon avis un peu rapide et injuste, dénoncé l'incivisme – voire l'imbécillité – des « gens » qui ont mis du temps à réviser leurs habitudes et à se discipliner. Mais est-ce vraiment l'incivisme qu'il faut incriminer ? Je ne crois pas. On retrouve là, me semble-t-il, une déconnexion, très souvent faite, entre les erreurs, voire les fautes, commises par nos institutions, et la mise en procès de ce que ces errances produisent chez les populations... J'ai souvent observé cela dans mes recherches sur les « incivilités ».

En l'occurrence ici, nos responsables publics ont, il faut le rappeler, euphémisé pendant deux mois entiers les risques de la maladie, la portée et les enjeux de sa propagation, les façons ajustées de s'y préparer et d'y faire face, vanté les mérites de la persévérance dans le « mode de vie » français (sans parler de l'incomparabilité de notre système de santé avec celui de l'Italie, du caractère inépuisable de nos réserves de masques, par ailleurs « inutiles » à porter hormis pour les personnes malades, ou plus exactement symptomatiques, alors même que les scientifiques alertaient déjà depuis des semaines sur le fait que les personnes contagieuses étaient loin d'être toutes symptomatiques, soit qu'elles fussent en période d'incubation, soit qu'elles ne développassent pas de réaction au virus).

Après cela, le réveil tardif mais brutal de nos gouvernants devant la catastrophe est venu reconfigurer entièrement les choses, de sorte qu'en l'espace de quelques jours, l'orientation de l'action et de la communication gouvernementale a connu un revirement complet. Après quoi, les citoyens qui n'ont pas viré de bord en un instant ont été aussitôt présentés comme d'incroyables et irresponsables

récalcitrants... Mais les perceptions publiques d'un phénomène, élaborées au fil de longues semaines de communication publique, de démonstrations et de raisonnements, de témoignages dans la presse et sur les plateaux télévisés, ne se défont pas en une nuit !

Rappelons aussi que beaucoup étaient pour le moins réservés, voire perplexes, devant la décision gouvernementale du maintien du premier tour des élections municipales, en dépit même de l'annonce de fermeture des écoles le vendredi 13 mars, soit l'avant-veille, et des commerces non alimentaires la veille, le samedi 14 mars. Après donc avoir tant négligé et euphémisé le danger, le rattrapage des étapes de la réaction publique s'est fait au triple galop, laissant pour la plupart les gens incrédules et totalement déphasés...

**Il fallait donc un temps d'adaptation, mais surtout des décisions gouvernementales plus claires ?**

Le principe d'inertie existe en sociologie aussi bien qu'en physique... Beaucoup ont donc, assez logiquement de ce point de vue, continué sur la lancée que le gouvernement avait lui-même tracée et encouragée avec entêtement depuis janvier : l'idée qu'il était inutile de paniquer pour ce virus qu'on présentait comme une sorte de grippe, que la vie ne devait pas s'arrêter, etc.

Ensuite, cette résistance – relative – des comportements à l'invitation (tardive) à la prudence et à la distanciation sociale tient aussi, probablement, à une certaine confusion qui a eu lieu avec la réaction qu'avait suscitée la dernière grande crise qui avait frappé la France, portant atteinte aussi, quoique d'une façon très différente, au sentiment ordinaire de confiance *a priori* qui marque ordinairement les rapports en public : les attentats terroristes de 2015 et 2016.

À l'époque, une réaction de courage s'était exprimée et manifestée dans la persévérance à occuper les espaces publics urbains, en particulier les terrasses de café, frappées au premier rang par les attentats meurtriers. Cette attitude de persévérance, d'impassibilité et de défi devant la menace avait permis de déjouer la tentation de la défiance, de la peur et du retrait,

que le terrorisme charriait de façon intrinsèque. Mais l'apprentissage lié à ces gestes de courage, de persévérance et à ce mépris du danger a peut-être desservi les Français devant l'épidémie. Car la prudence en l'occurrence n'est pas un manque de courage, contrairement à ce que certaines fanfaronnades se sont plu à suggérer.

Là encore, c'était aux pouvoirs publics de donner le la, et de permettre à l'opinion publique de configurer correctement les enjeux de la situation. Or, le président de la République a sans doute contribué lui-même à activer les ressorts perceptifs, émotionnels et civiques liés aux attentats dans une situation qui ne s'y prêtait pas, en évoquant la nécessité de ne pas renoncer à ce qui fait le mode de vie français... En s'affichant au théâtre avec son épouse pour montrer que la vie continuait, il a contribué encore à orienter la perception de la crise sanitaire comme quelque chose contre quoi on pouvait lutter en résistant à la tentation de changer ses habitudes, à la tentation du retrait.

Lorsqu'il a réorienté son discours, cela a pris du temps pour produire ses effets, très logiquement, puisqu'il fallait commencer par défaire un mauvais pli donné... Naturellement, cela a ensuite pris du temps pour infléchir à rebours les opinions et perceptions que la population s'était ainsi forgées.

**Vous avez notamment travaillé sur les disputes de politesse dans la rue et les transports en commun, des espaces publics aujourd'hui réduits à leur plus simple expression. Pensez-vous que les disputes de politesse perdurent néanmoins ?**

Oui, plusieurs personnes m'ont déjà raconté des scènes de dispute et des échanges difficiles que suscitent les écarts dans l'interprétation des règles d'usage, notamment dans la distance à tenir dans les files d'attente, ou dans le respect de l'ordre d'arrivée dans ces mêmes files, des règles devenant particulièrement sensibles dans la situation où l'on est. Celles ou ceux qui ne se tiennent pas suffisamment loin, qui ne mettent pas leur coude (ni même parfois leur main) devant la bouche au moment de tousser ou d'éternuer,

font l'objet de réprobations vives, et peuvent alors réagir avec véhémence aux remarques qui leur sont faites.

La grammaire fondamentale de nos échanges civils reste la même : chacun compte sur les autres pour connaître et respecter les règles d'usage, c'est-à-dire prendre l'initiative d'en accomplir au mieux, en situation, les consignes, en fonction de leur sens et des possibilités contextuelles données. Simplement, la tension qui pèse sur l'organisation du côtoiement est accrue à certains égards, malgré la décrue massive de la densité, des rythmes et des flux : longues files d'attente devant les commerces alimentaires, peur de la contamination, etc.

Plus encore qu'en temps normal peut-être, les rappels à l'ordre coûtent à ceux qui les font, et offensent potentiellement ceux qui les reçoivent, dès lors que la non-conformation réelle ou supposée, dans ces situations, est comprise d'emblée comme une négligence coupable (plutôt qu'une inattention sans gravité), et soulève, plus peut-être encore qu'à l'accoutumée là aussi, une indignation (liée ici aux enjeux de santé), un discrédit des personnes « incriminées », lesquels peuvent alors être sources d'agressivité dans l'expression du rappel à l'ordre, et enclencher des cercles vicieux de montée en tension.

**Le non-respect des consignes est mal vu par la population, mais il donne aussi lieu à des contrôles de police, des amendes (dont le montant a augmenté plusieurs fois en seulement quelques jours), des gardes à vue, voire des condamnations (notamment pour mise en danger de la vie d'autrui). Comment interprétez-vous cette pénalisation des comportements ?**

Il est difficile de faire le bilan de ces mesures pour le moment. Mais j'ai peur que le contexte ne soit propice à des pratiques fortement différenciées en fonction des territoires et des populations. On lit déjà de nombreux témoignages de contrôles et de verbalisations discriminatoires, dont la multiplication est favorisée par le fait que le pouvoir discrétionnaire des forces de police est décuplé en ce moment : beaucoup se joue dans la présomption de confiance

et de bonne foi entre citoyens et policiers... Les restrictions consenties à nos libertés publiques doivent être très strictement encadrées : il faudrait que des consignes politiques très fortes soient données pour

prévenir les abus, interdire aux forces de police d'apprécier la pertinence des achats de première nécessité réalisés par les personnes, par exemple.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Allières

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.